

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 avril 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE FINANCEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 avril, de la motion de M. Keyes:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rétablir le financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de parler en faveur de la motion de mon collègue de Hamilton-Ouest pressant le gouvernement de rétablir le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Étant donné que le siège social de cet organisme est situé à Hamilton, l'intérêt que le député de Hamilton-Ouest y porte est évident et bien fondé. Le fait que le Comité permanent des privilèges et des élections a désigné la motion pour faire l'objet d'un vote montre bien que beaucoup d'autres députés partagent l'intérêt de mon collègue.

La question en litige en l'occurrence, c'est la décision du gouvernement de réduire le financement de ce Centre, créé en 1978 par une loi du Parlement, et qui est devenu un organisme de réputation internationale.

Depuis 1986-1987, le gouvernement applique des mesures de recouvrement des frais. Le Cabinet a décidé que le centre devrait être autosuffisant d'ici le début de l'exercice 1991-1992. Le centre a donc augmenté ses recettes par l'imposition de frais de service, et le gouvernement a réduit les ressources financières qu'il lui accordait.

Le budget d'exploitation annuel du centre s'est établi à 10 millions de dollars environ.

Cette année, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité tentera de récupérer 5,3 millions de dollars sur ses coûts d'exploitation en imposant des frais de service et en vendant ses publications.

Le centre a pour mandat de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un lieu de travail sain et sécuritaire.

Organisation tripartite, le centre est dirigé par un conseil qui est composé d'un président et de gouverneurs représentant les divers paliers de gouvernement, les employeurs et les syndicats.

Le centre est la ressource nationale d'information en hygiène et sécurité au travail. Il répond aux demandes de renseignements, fournit des services électroniques dans tout le Canada, produit et distribue des publications.

Sa clientèle comprend les syndicats, les employeurs, les gouvernements, les organismes d'hygiène et de sécurité, les médias, les maisons d'enseignement et les membres des professions libérales.

Il met à la disposition des organisations canadiennes et étrangères sa collection de bases de données. L'Organisation mondiale de la santé et le Centre canadien de recherches pour le développement international ont choisi celle-ci comme base de données pour un projet international de contrôle des poisons.

L'OMS a demandé au centre de lui fournir des exemplaires de ses publications dans le cadre de discussions sur l'uniformisation de la terminologie à l'échelle mondiale. Le Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail de l'Organisation internationale du travail veut diffuser l'information de notre centre dans le monde en développement.

• (1310)

Le centre a pour objectifs de fournir aux Canadiens, sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail, une information complète, intelligible et fiable qui facilite les prises de décisions, favorise les changements sur les lieux de travail, sensibilise le public à la nécessité de jouir d'un environnement de travail sain et sécuritaire et soutient l'éducation et la formation. Ces objectifs sont énoncés